

COMMUNIQUÉ

**SORTIR DES SENTIERS BATTUS POUR LA MISE EN PLACE DES 50 SUPER-CLINIQUES :
POURQUOI NE PAS LANCER UN APPEL DE PROPOSITIONS
AUX MEILLEURS GESTIONNAIRES AU QUÉBEC ?**

*Le CEPSEM propose au Gouvernement
ce geste structurant en matière de services médicaux de première ligne*

Montréal, le 18 juin 2015 – Le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) lance une idée constructive au Gouvernement pour les 50 super-cliniques : faire un appel à tous les gestionnaires aguerris du Québec – issus des secteurs public, privé, coopératif ou indépendant. Le CEPSEM croit que la mise en place prochaine des 50 super-cliniques est une occasion unique d'établir des modèles novateurs de cliniques. Le CEPSEM est d'avis qu'il faut le faire avec des règles de bonne gouvernance et de gestion : indicateurs de réussite, obligations contractuelles, transparence sur les investissements et moyens, reddition de comptes sur des indicateurs opérationnels et de santé populationnelle.

C'est ce que recommande au Gouvernement le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être, le CEPSEM, dans une opinion sur les services médicaux de première ligne déposée à la Commission de révision permanente des programmes.

Le président du CEPSEM, François Théorêt, précise : « En clair, nous suggérons au ministère de la Santé et des Services sociaux d'établir un devis général d'appel de propositions comportant des attentes spécifiques afin que des équipes de gestionnaires, experts dans l'opération de services et respectant les meilleures pratiques, puissent faire des propositions qui permettraient de sortir des sentiers battus et de l'opacité qui entoure la vraie nature des obligations des GMF et des cliniques médicales en général. »

Michel Clair, membre du conseil d'administration du CEPSEM, qui est l'un des panélistes de la table ronde d'ouverture du Sommet sur la Santé organisé par Les Affaires, aujourd'hui, ajoute : « Au Québec, les bons gestionnaires ne manquent pas, ni dans le milieu privé, public, coopératif ou sans but lucratif. On les retrouve dans les établissements publics ou privés de santé, dans les cliniques et polycliniques, les GMF, etc. Il s'agit d'attirer des équipes de gestionnaire qui ont une solide expérience de gestion et qui ont la capacité d'atteindre les résultats visés et qui acceptent le principe de la reddition de comptes, dans un cadre contractuel clair et de gouvernance transparente. »

Pour le CEPSEM, le réseau de super-cliniques devrait se déployer dans un cadre de gestion répondant aux trois principes suivants :

- les médecins sont rémunérés pour leurs actes professionnels et se concentrent sur les soins aux patients;

- la clinique est financée séparément (en fonction des investissements réellement consentis aux fins d'équipements ou autres, ainsi qu'en fonction des services de soutien et de prise en charge réellement rendus, selon des coûts normalisés et complets);
- la reddition de compte est basée sur des indicateurs opérationnels adaptés aux responsabilités spécifiques des professionnels de la santé, d'une part et aux responsabilités propres aux gestionnaires, d'autre part.

Exemples concrets d'ailleurs

Dans son opinion déposée à la Commission de révision permanente des programmes, le CEPSEM cite des exemples d'autres juridictions faisant appel à tous les acteurs de leur réseau de la santé : le gouvernement de l'Ontario qui a lancé en février 2015 un appel d'expression d'intérêt pour l'élaboration et la prestation de modèles intégrés de prestation et de financement des services; le gouvernement australien qui a lancé en décembre 2014 un appel d'offres pour des fournisseurs en réseau prêts à s'engager à collaborer dans le développement d'une offre de services intégrés efficiente.

Le CEPSEM rappelle que les meilleurs systèmes de santé en Occident comportent *une livraison de services plurielle*, c'est-à-dire incluant des prestataires de services publics, privés, coopératifs et indépendants. Le CEPSEM est d'avis que le Québec aurait avantage à adopter cette pratique, tout en maintenant les fondements de son système de santé à financement public. Pour ce faire, il s'agit d'établir des bases saines et transparentes de partenariats d'affaires, comme c'est le cas notamment en France, en Suède, au Danemark et en Grande-Bretagne.

Opinion positive des Québécois

Plus de 80 % des Québécois ont une opinion positive du privé en santé et 75 % de ceux-ci jugent que la place du privé en santé est justifiée. En matière de livraison de certains services, de 68 % à 86 % des Québécois sont favorables au développement de partenariats entre les établissements publics et les entreprises privées ou les OSBL, par exemple pour l'aide et les soins à domicile, les soins de longue durée, la gestion d'hôpitaux et de super-cliniques médicales. Ce sont là les faits saillants du deuxième sondage CROP mené pour le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM), en septembre 2014.

À propos du CEPSEM

Créé à la fin de 2013 et ayant débuté ses activités en janvier 2014, le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) est un forum mutisectoriel, partenaire du système de santé du Québec. Dans une vision constructive de l'amélioration de notre système de santé public, le CEPSEM fait la promotion de l'adoption, au Québec, des meilleures pratiques de complémentarité du privé et du public présentes dans les meilleurs systèmes de santé à financement public en Occident.

INFORMATIONS :

Sylvie Tessier

Coordonnatrice

Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM)

info@cepsem.ca

www.cepsem.ca



CEPSEM
Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être

#

514-843-2060